



Adopter un enfant à besoins spécifiques

Aide à la réflexion



Conseil départemental du Finistère
Direction enfance famille - *Service adoption*
32 boulevard Duplex - CS 29029
29196 Quimper Cedex Tél. 02 98 76 64 64

finistere.fr

Adopter un enfant à besoins spécifiques - Aide à la réflexion

Votre désir d'enfant vous conduit à envisager l'adoption d'un ou plusieurs enfant(s) à besoins spécifiques. Une volonté de devenir parent, d'accompagner un enfant dans son chemin de vie, ne doit pas évincer la nécessaire réflexion autour de votre projet d'adoption. Adopter un enfant aux besoins spécifiques nécessite une réflexion poussée et un temps de préparation supplémentaire en raison des aménagements particuliers à mettre en place pour répondre aux besoins de ces enfants

Si vous vous orientez vers l'adoption d'un ou de plusieurs enfants à besoins spécifiques, votre projet sera réfléchi et défini avec l'aide d'un professionnel du service adoption. Cette réflexion vous permettra de mesurer vos capacités et d'exprimer vos limites : ce que vous pensez être en mesure d'assumer et ce que vous ne pouvez pas envisager. Il vous faudra accepter aussi une part d'inconnu.

Adopter un enfant à besoins spécifiques que l'on ne pourrait pas assumer par la suite serait dramatique pour l'enfant comme pour sa famille adoptive

Qu'est ce qu'un enfant à besoins spécifiques ?

Un enfant grand de plus de 5 ans. Il lui faudra vivre le déracinement, apprendre une nouvelle langue, intégrer une scolarité. Plus l'enfant est grand, plus il pourra avoir connu des placements, des changements, des séparations... Si les adoptants ont un désir d'enfant et une attente, il n'en n'est pas de même des enfants qui ne savent pas ce qu'est une famille et ce que sera leur nouvelle vie.

Une fratrie de deux, trois enfants ou plus, ayant la même filiation d'origine ou non. L'adoption d'une fratrie nécessite une très grande disponibilité de la part des parents, compte tenu des besoins affectifs « exclusifs » de chaque enfant.

Un enfant ayant une histoire complexe : il peut avoir été victime, par exemple, de négligence grave, de délaissement, de maltraitance physique et/ou psychologique, de sévices sexuels.

Un enfant dit à particularités, c'est-à-dire présentant un ou des problèmes de santé :

- Un enfant présentant un handicap : moteur, sensoriel : déficience visuelle ou auditive, intellectuel ou mental, esthétique ;
- Un enfant présentant des incertitudes de développement liées par exemple à une grande prématurité ou à un syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF) dont certaines séquelles ne sont pas prévisibles au moment de l'adoption ;
- Un enfant atteint d'une maladie chronique transmissible ou non ;
- Un enfant atteint d'une affection incurable.

Les retards staturo-pondéraux et psychomoteurs, les troubles du comportement et du caractère qui en sont souvent la conséquence pourront nécessiter un accompagnement spécialisé.

Certaines pathologies peuvent avoir des retentissements sur le comportement, l'attachement, le développement physique et mental, l'intégration sociale familiale et scolaire, l'estime de soi, les apprentissages, l'autonomie à l'âge adulte, la vie quotidienne.

Votre projet d'adoption dépendra :

- de vos souhaits et de vos attentes envers votre futur enfant, son autonomie, sa scolarisation en école ordinaire ou spécialisée, ses études...
- de votre situation familiale, seul(e), en couple, avec ou sans enfant et du positionnement de la famille élargie ;
- de vos connaissances des handicaps ou maladies, et de leurs conséquences sur l'enfant et sur la vie familiale ;
- de votre disponibilité professionnelle, en raison de rendez-vous réguliers, de consultations médicales, d'opérations possibles...
- de votre lieu de résidence par rapport aux hôpitaux, aux centres de soins adaptés, (psychomotricité, orthophonie, psychothérapie), aux centres d'action médico-sociale précoce (CAMPS), aux centres médico-psychologique (CMPP) ou aux écoles spécialisées ;
- de vos possibilités financières.

Pour vous aider à mener votre réflexion et définir au mieux votre projet d'adoption, vous pouvez vous informer et échanger :

- avec les professionnels du service adoption du Conseil départemental :
Tél. 02 98 76 64 64
Courriel : adoption@finistere.fr ;
- avec votre médecin généraliste ;
- avec des médecins spécialistes pour comprendre les pathologies et leur incidence sur la vie de l'enfant ;
- avec le médecin de la Consultation d'orientation et conseil en adoption (COCA) spécialiste des pathologies suivant les pays d'origine des enfants - Centre hospitalier Morvan de Brest - tél. 02 98 22 33 89.

Les candidats adoptants, comme tous les parents, souhaitent que leur enfant ne connaisse pas de difficultés majeures dans son développement. Cependant, le profil des enfants en attente d'adoption a changé : en 2014, 63 % des enfants adoptés étaient des enfants à besoins spécifiques, en 2015, ils représentaient 65 % (source MAI*). Au niveau national et international, nombreux sont les enfants à besoins spécifiques en attente d'une famille.